

Québec, le 28 mars 2018

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

**OBJET** : Pétition relative à une entrée plus sécuritaire, municipalité de  
Colombier

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition, dont un extrait a été déposé à l'Assemblée nationale le 13 mars 2018 par le député de la circonscription de René-Lévesque, demandant au gouvernement une entrée plus sécuritaire dans la municipalité de Colombier.

En 2010, la Direction générale de la Côte-Nord du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a produit une analyse de sécurité sur la question des accès à la municipalité et a présenté les conclusions de cette étude aux représentants municipaux de l'époque.

Les conclusions de cette étude étaient que l'ajout d'une voie de virage à gauche sur la route 138 à l'entrée de la municipalité n'était pas justifié étant donné que le nombre de virages est inférieur à ce qui est requis selon les normes du Ministère. De plus, à l'entrée de la municipalité à l'intersection de la rue Sirois, les distances de visibilité sont très grandes et l'intersection n'est pas considérée comme problématique au niveau des accidents lorsqu'on la compare avec l'ensemble des intersections du Québec de même nature.

... 2

Cependant, considérant le temps écoulé depuis cette étude et de l'insécurité qui semble encore persister à cette intersection, le Ministère procédera à la mise à jour des analyses de cette étude et vous fera part de ses résultats.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre déléguée aux Transports,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'V. Tremblay', written in a cursive style.

Véronique Tremblay

c. c. M. Michel Bérubé, ing., directeur général, Direction générale de la Côte-Nord